

MAIRIE
DE
BESSINES-SUR-GARTEMPE
87250

ARRETE TEMPORAIRE
D'INTERDICTION DE CIRCULATION



Madame la Maire de la Commune de BESSINES SUR GARTEMPE
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 ;
VU le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés ;
Vu le décret n° 54-724 du 10 juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière.
Vu la demande présentée par Monsieur Bernard Cruveilhaer, Représentant le Cyclo Racing Club Limoges 87 et organisateur du Critérium des Bandafolie's de Bessines,
Considérant que l'organisation de cette épreuve peut présenter des risques à l'égard des participants, du public et des riverains ;
Considérant la nécessité d'édicter une réglementation particulière et provisoire de la circulation sur le parcours de l'épreuve, afin de prévenir ces risques ;
Vu les documents fournis le 9 mai et 12 juin 2023 par l'organisateur pour l'organisation de cette manifestation sportive qui se déroule uniquement sur notre commune,

ARRETE

ARTICLE 1 : Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement de l'épreuve intitulée Critérium des Bandafolie's 2023, de réglementer la circulation comme suit le **vendredi 14 juillet 2023 de 13h00 à 18h00** :

Les routes suivantes seront barrées et interdites à la circulation :

- Du rond-point de l'avenue du 11 novembre 1918 en poursuivant l'avenue du 8 mai 1945 jusqu'à l'intersection du Chemin du Ri-Maury,
- La rue Gérard Philipe,
- En bas de la rue du 19 mars 1962 (à son intersection avec l'avenue de la Libération)
- La rue Seyvaud (à son intersection avec la rue Pierre Duditlieu),

Article 2 : La signalisation d'interdiction et de déviation sera mise en place et entretenue par l'organisateur et les signaleurs afin de rappeler ces prescriptions temporaires.

Ampliation du présent arrêté sera notifié à :

Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie.

Monsieur le Président du Cyclo Racing Club Limoges 87

Monsieur le Président du Comité d'Organisation des Bandafolie's

Fait et arrêté à Bessines, le 27 juin 2023

La Maire.



Andréa BROUILLE